

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée**

Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch

Division des opérations relatives aux
soins de longue durée
Inspection des FSLD

Sudbury Service Area Office
159 Cedar Street Suite 403
SUDBURY ON P3E 6A5
Telephone: 705 564-3130
Facsimile: 705 564-3133

Bureau régional de services de
Sudbury
159, rue Cedar, bureau 403
SUDBURY, ON P3E 6A5
Téléphone : 705 564-3130
Télécopieur : 705 564-3133

Copie du rapport public

Date du rapport :	N° d'inspection :	N° de registre :	Type d'inspection :
26 mai 2021	2021_864627_0015	005077-21	Suivi

Titulaire de permis

Centre de santé St-Joseph de Sudbury
1140, chemin South Bay, SUDBURY, ON P3E 0B6

Foyer de soins de longue durée

Villa St-Gabriel de Sudbury
4690, chemin Municipal 15, Chelmsford, ON P0M 1L0

Nom des inspectrices

SYLVIE BYRNES (627), TIFFANY BOUCHER (543)

Résumé de l'inspection

Il s'agissait d'une inspection de suivi.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : du 17 au 21 mai 2021.

L'élément suivant été inspecté durant cette inspection de suivi :

– Un élément concernant l'ordre de conformité (OC) n° 001 de l'inspection 2021_679687_0002 relatif à l'article 8 du Règlement de l'Ontario 79/10 (Règl. de l'Ont.) concernant la température des aliments.

Une inspection dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques n° 2021_864627_0014 a été menée conjointement avec cette inspection.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice ou les inspectrices ont eu des entretiens avec les personnes suivantes : administrateur, directeur des soins, chef du service d'alimentation, et aides au service d'alimentation.

Les inspectrices ont également effectué une visite quotidienne des aires de soins des résidents, observé la prestation des soins et des services aux résidents, observé les interactions du personnel et des résidents, examiné des documents et politiques pertinents.

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :
Observation de la restauration**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE

0 PRV

0 OC

0 RD

0 OTA

Le ou les ordre(s) suivants émis antérieurement ont été trouvés en conformité lors de cette inspection :

EXIGENCE	TYPE DE MESURE	N° DE L'INSPECTION	N° DE L'INSPECTRICE OU DE L'INSPECTEUR
Règl. de l'Ont. 79/10, par. 8. (1).	OC n° 001	2021_679687_0002	627

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

- AE** — Avis écrit
- PRV** — Plan de redressement volontaire
- RD** — Renvoi de la question au directeur
- OC** — Ordres de conformité
- OTA** — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 27 mai 2021.

Signature de l'inspectrice ou des inspectrices

Rapport original signé par l'inspectrice.